

**COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François DELAGE, Maire**

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 27 juin 2024 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai signé les décisions et contrats suivants:

1.	Un contrat entre la ville et Theme Parc Equipements dans le cadre de prestations (manège, stand restauration jeux, parcours, trampolines) pour la fête de la ville du 22 juin 2024 (12 410€ HT)
2.	Un contrat entre la ville et Ymard Skateboard Club Ysb dans le cadre du Festival de l'Ecologie Populaire les 25 & 26 mai (prestations skateboard) – (560€ HT)
3.	Une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la réhabilitation et la rénovation énergétique du gymnase du COSEC (600 000€ HT) – Décision n°2024-026
4.	Un contrat entre la ville et Epitamine dans le cadre du Festival de l'Ecologie Populaire les 25 & 26 mai (atelier furoshiki) – (500€ HT)
5.	Un contrat (cahier des charges) entre la ville et l'association Flam'Sega dans le cadre du Festival de l'Ecologie Populaire les 25 & 26 mai (stand de restauration)
6.	Un contrat entre la ville et l'Atelier des Arts pour un atelier de modelage au parc Pinel du 8 au 12 juillet 2024 (500€ HT)
7.	Un contrat entre la ville et Depose Incorp dans le cadre de prestations de cours de yoga du 8 au 11 juillet 2024 au parc Pinel (360€ HT)
8.	Un contrat entre la ville et l'Atelier des Arts pour un atelier d'arts plastiques du 26 au 29 août 2024 au parc Pinel (400€ HT)
9.	Un contrat entre la ville et Force des Mixités dans le cadre de la dictée géante pour tous à l'école Benoit Malon le 19 juin 2024 (1 500€ TTC)
10.	Un contrat entre la ville et Sandrine FERREIRA dans le cadre d'un débat suite à la dictée pour tous à l'école Benoit Malon le 19 juin 2024 (400€ TTC)
11.	Un contrat entre la ville et Dream and Fairy dans le cadre d'un atelier maquillage le 22 juin 2024 au parc Pinel (1 650€ HT)
12.	Un contrat entre la ville et Victaz dans le cadre d'une initiation au djing le 22 juin 2024 rue Rossel (500€ HT)
13.	Une convention entre la ville et Res Humana France dans le cadre d'un accompagnement à la gestion administrative des ressources humaines et des données sociales du 1 <sup>er</sup> août au 31 décembre 2024 (forfait de mise en place 6 000€ HT)
14.	Un contrat entre la ville et Génération Double Dutch dans le cadre d'un atelier rue Rossel le 22 juin 2024 (1 550€ HT)
15.	Un contrat entre la ville et le palais de la Porte Dorée dans le cadre d'une visite guidée du musée pour 30 personnes le 15/08/2024 (100€ HT)
16.	Un contrat entre la ville et le palais de la Porte Dorée dans le cadre d'une visite de l'aquarium pour 30 personnes le 23 août 2024 (100€ HT)
17.	Un contrat entre la ville et l'association Kremlin-Bicycle dans le cadre du Festival de l'Ecologie Populaire : 2 formations (entretien, réglages, conduite..) le 25/05/2024 (450€ HT)
18.	Un contrat entre la ville et SAS Biocycle formation sensibilisation dans le cadre de deux ateliers de sensibilisation durant les Estivales et le forum des associations (4 580€ HT)
19.	Un contrat entre la ville et SAS Rlimite dans le cadre de l'animation de Mxi skatepark mobile les 25 et 26 mai 2024 (3 990€ HT)

20.	Un contrat entre la ville et DA REAL dans le cadre de la fête de la ville : initiation au graffiti (1 000€ HT)
21.	Un contrat entre la ville et Monsieur JOUAN pour la régie de concerts dans le cadre de la fête nationale au Parc de Bicêtre (200€ net)
22.	Un contrat entre la ville et l'association Vivavoz pour un concert du Trio A. Birchola dans le cadre des Estivales, le 31 août 2024 (1 615€ net)
23.	Un contrat entre la ville et la société SWANK Films distribution pour la projection publique d'un film à la médiathèque le 19 octobre 2024 (170€ HT)
24.	Un contrat entre la ville et l'Association de Gestion de l'Espace Culturel André Malraux (AGECAM) dans le cadre de l'élaboration d'un spectacle « Si Vénus avait su » par la Compagnie Nova, dans le cadre de la semaine des Droits de la femme, pilotée par la Ville – Le vendredi 06/03/2024 – Salle du Conseil Municipal (527,50 € TTC)
25.	Un contrat entre la ville la SARL AROMATIQUE dans le cadre d'un atelier d'art floral pour les seniors du Club Lacroix, le 18/11/2024 (450 € TTC)
26.	Un contrat entre la ville et ARTORA pour la tenue de deux conférences au Club Lacroix sur Jean Paul Gauthier le 20/11/2024 et Les Beatles le 16/12/2024 (288,00€ TTC)
27.	Un contrat entre la ville et Alexandre BRAZ pour une animation musicale dans le cadre de la Fête du Club Lacroix du 20 juin 2024 (550,00€ TTC)
28.	Un contrat entre la ville et le Comité départemental de Hand Ball du Val de Marne dans le cadre d'une initiation à la pratique du Hand Ball à destination des centres de loisirs élémentaires au Parc Pinel, le 25/07/2024 (prestation gratuite)
29.	Un contrat entre la ville et l'Association de Gestion de l'Espace Culturel André Malraux (AGECAM) dans le cadre du festival Art'Dentes pour un spectacle « Pulse » de la Cie KIAI (Cirque nouveau – Trampoline) se déroulant le 28/06/2024 à 19h30 Place Jean Baptiste Clément (coût pris en charge par la ville : 4 000€ TTC)
30.	Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du sport au titre de l'enveloppe « Equipements structurants – Génération 2024 » Axe 3 pour la réhabilitation et la rénovation énergétique du gymnase cosec Vincent et Elisabeth Purkart – Décision n°2024-028
31.	Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du dispositif « Fonds d'investissement métropolitain » pour la réhabilitation et la rénovation énergétique du gymnase cosec Vincent et Elisabeth Purkart – Décision n°2024-029
32.	Demande de subvention auprès de la Région Ile de France au titre du dispositif « Les équipements sportifs de proximité » pour la réhabilitation et la rénovation énergétique du gymnase cosec Vincent et Elisabeth Purkart – Décision n°2024-025
33.	Autorisation d'ouverture d'un compte à terme auprès du comptable public à hauteur de 1 247 000 € correspondant à des cessions de patrimoine et des indemnités d'assurance – Décision n°2024-027
34.	Un contrat entre la ville et Alexandre MOINE pour une « Intervention et initiation au Kung Fu » le lundi 15/07/2024 au centre de loisirs S. Buisson (250,00€ TTC)
35.	Un contrat entre la ville et KEBVER pour un concert DJ le 14/07/2024 dans le cadre des festivités de la Fête Nationale du 14/07 au Parc Bicêtre (400,00€ TTC)
36.	Un contrat entre la ville et TDJ pour un concert DJ dans le cadre de la Nuit Blanche au Parc Pinel, le 01/06/2024 (600,00€ TTC)
37.	Un contrat entre la ville et Wawa'Swing Association pour la réalisation d'un concert spectacle le 14/07/2024 au Parc Bicêtre (2 157,33€ TTC)
38.	Un contrat entre la ville et Circuit Vidéo Cinéma dans le cadre des Estivales, pour la projection en plein air, de 4 films programmés sur juillet et août 2024 (10 803,20€ TTC)
39.	Un contrat entre la ville et LOOP'S Audiovisuel pour la diffusion de l'ouverture de la cérémonie des Jeux Olympiques le 26/07/2024 au Parc Pinel (9 020,25 € TTC)
40.	Autorisation d'ouverture d'un compte à terme auprès du comptable public à hauteur de 1 244 000€ correspondant à des cessions de patrimoine et des indemnités d'assurance (annulation de la décision 2024-027) – Décision 2024-030
41.	Un contrat entre la ville et l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour l'organisation d'un concert « Le classique c'est fantastique » dans le cadre des Journées du Patrimoine le dimanche 22/09/2024 à 15h30 sur la Place Jean Jaurès (1 750,00€ net)
42.	Un contrat entre la ville et AGORA+ - Contrat d'hébergement et infogérance du Portail Famille pour 3 ans du 01/01/2023 au 31/12/2025 (3 960,00€ TTC annuels)
43.	Un contrat entre la ville et VESPER Production dans le cadre des Journées portes ouvertes des ateliers d'artistes, pour un concert de guitare, chant et clavier, le dimanche 13 octobre 2024 de 19h30 à 20h30 dans le Hall de la Médiathèque l'Echo (350,00€ TTC)
44.	Un contrat entre la ville et Mme Véronica Santamaria Palombo pour l'animation d'ateliers de linogravure le dimanche 13/10/2024 de 16h à 19h00 dans le Hall d'exposition de l'ECAM, dans le cadre des Journées portes ouvertes des ateliers d'artistes (288,70€ net)

45.	Un contrat entre la ville et Mme Zélia AZOMEDON pour la réalisation d'une fresque en direct le samedi 12/10/2024 de 16h30 à 18h00 dans le Hall d'exposition de la Médiathèque de l'Echo dans le cadre des Journées portes ouvertes des ateliers d'artistes (250,00€ net)
46.	Un contrat entre la ville et Ginger Burgeap pour une étude historique et documentaire/Diagnostic environnemental du milieu souterrain au 19 rue Curie (9 000,00€ TTC)
47.	Un contrat entre la ville et l'Association MAKADAM pour l'animation d'un atelier de photographie du 29/07 au 02/08/2024 au Parc Philippe Pinel (975,00€ TTC)
48.	Un contrat entre la ville et Association Citoyenneté Active pour animer et encadre un atelier Parkour et sports urbains, les 05 et 06/08/2024 de 15h00 à 17h00 au Parc Pinel (400,00€ TTC)
49.	Un contrat entre la ville et MADEMOISELLE DRONE pour un atelier d'initiation au pilotage de drone au Parc Philippe Pinel les 29/07 et 01/08/2024 de 15h00 à 17h00 (500,00€ TTC)
50.	Un contrat entre la ville et l'Association KBESA pour la réalisation d'ateliers d'initiation et de découverte (Sports de combats, Double Dutch, Live influenceurs) au Parc P. Pinel du 17/07 au 23/08/2024, soit 38 jours (1 350,00€ TTC)
51.	Renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire pour les locaux situés 18, rue du 14 Juillet pour une durée d'un an, du 01/08/2024 au 31/07/2025 – Indemnité d'occupation mensuelle de 123,50 € et charges de 62,00€ TTC – Décision n° 2024-031
52.	Demande de subvention au titre du fonds vert - pour la réhabilitation et la rénovation énergétique du gymnase cosec Vincent et Elisabeth Purkart – Décision n°2024-032
53.	Paiement d'une contravention au code de la route suite à une remise gracieuse accordée par la trésorerie du Val de Marne Amendes (135,00€) – Décision n°2024-033
54.	Un contrat entre la ville et FAUSTO LSP pour la location de rings gonflables les 19, 20 et 21/07/2024 au Parc Philippe PINEL (1 680 € TTC)
55.	Convention d'occupation à titre précaire des locaux situés au 12, Place Jean Jaurès, où sont implantées la Direction des ressources humaines et la Direction des finances et de la commande publique, entre la SCI LMKB GROUP et la ville du 01/01/2024 au 30/06/2024. Le montant de la redevance est de 51 000€ HT.
56.	Convention d'occupation à titre précaire des locaux situés au 12, Place Jean Jaurès, où sont implantées la Direction des ressources humaines et la Direction des finances et de la commande publique, entre la SCI LMKB GROUP et la ville du 01/07/2024 au 31/08/2024. Le montant de la redevance est de 17 000€ HT.
2023-06	Mise à disposition de personnel pour la Commune du Kremlin-Bicêtre - Accords-cadres à bons de commande – FRESNES SERVICES : Lot 1 - Nettoyage et accès des parcs et squares – 130 000€ HT annuels maximum Lot 2 - Médiation sur le marché forain et autres missions ponctuelles – 90 000€ HT annuels maximum Lot 3 - Surveillance de la pause méridienne dans les écoles publiques – 85 000€ HT annuels maximum Notifié le 15/07/2024
PA24-02	Accompagnement à la passation des marchés d'assurance de la Ville du Kremlin-Bicêtre – ARIMA Marché ordinaire à prix global et forfaitaire pour un montant de 2.700 € HT à compter de la date de notification au titulaire et jusqu'à la notification et au début d'exécution de tous les marchés d'assurance soit avant le 01/01/2025 – Notifié le 24/06/2024
PA23-06	Mission d'assistance de veille juridique et d'application de la réglementation aux publicités, enseignes et pré-enseignes et pour le recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure - SAS GOPUB CONSEIL Marché ordinaire à prix global et forfaitaire pour un montant de 22.900 € HT pour une durée de 36 mois à compter de la notification du marché au titulaire – Notifié le 20/06/2024